

28ème Tournoi National Senior de POITIERS : P – D – R - N3

19 et 20 janvier 2019

(Numéro d'autorisation : xxxxxx)

TABLEAUX

Les catégories seront constituées sur la base du CPPH. Les tableaux ouverts sont les **SH, SD, DH, DD et DM**.

2 tableaux autorisés (1 seul tableau autorisé par jour)

Les joueurs mineurs inscrits au tournoi devront être accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte. Le nom du responsable devra être noté sur la fiche d'inscription

La compétition se déroulera en poule avec 2 sortants, puis en élimination directe.

Le nombre de matchs est limité à 170 le samedi et 150 le dimanche.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions (nombre de places limités, priorité par ordre d'arrivée dans chaque série).

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, sauf en cas de force majeure (Cf. guide du Badminton RGC Art.2.17)

RECOMPENSES

Le tournoi est doté de prix en nature et en espèces.

HORAIRES

Samedi 19 janvier 2019 : Simples et Doubles Mixtes

- Début des matches **8h00**; - Fin des matches **19h30**

Dimanche 20 janvier 2019 : Doubles

8h00 - Début des matches ; **18h30** environ - Fin des matches

Les horaires indicatifs des matches seront affichés dans la salle. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer **30 minutes à l'avance**.

INSCRIPTIONS – CONTACT : Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

1 tableau : **15 euros** ; 2 tableaux : **20 euros**

Merci de bien préciser vos classements

La fiche d'inscription devra nous parvenir avant le **Mardi 08 janvier 2019**

accompagnée du règlement global à l'ordre du **BCP86**, à l'adresse suivante:

Florent MAUGET 21 Allée des opales 86440 Migné-Auxances

Email : tournoibcp2019@free.fr

LIEU

Gymnase Tabarly allée Eric Tabarly (collège Jules Vernes) Buxerolles ; [46.596123](tel:46.596123), [0.357269](tel:0.357269)

CONVOCATION

Une convocation sera envoyée par email aux clubs et disponible en ligne, dès le tirage au sort validé par le Juge Arbitre.

VOLANTS

A la charge des joueurs avec un partage égal entre les joueurs. En cas de litige, les volants officiels seront les RSL grade 1 (plumes) .

RESTAURATION & DIVERS

Buvette dans le gymnase (sandwiches, salades, gâteaux, boissons , etc.).

DATES importantes à retenir

08 janvier : date limite de réception des demandes d'inscription (au-delà, aucun forfait ne sera pris en compte)

09 janvier : constitution des tableaux

15 janvier : envoi des convocations

19 janvier : début du tournoi !

REGLEMENT PARTICULIER
Tournoi de Poitiers P, D, R, N3 – 19 et 20 janvier 2019

ARTICLE 1 : Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement particulier. Le juge arbitre désigné est Emmanuel Porcheron

ARTICLE 2 : Le tournoi se déroulera le samedi à partir 8h pour les simples et Double Mixtes , et le dimanche à partir de 8h pour les doubles.

ARTICLE 3 : Les décisions du Juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

ARTICLE 4 : Le Tournoi se déroulera suivant le Règlement Général des Compétitions et les Règles Officielles de Badminton (édités par la FFBad).

ARTICLE 5 : Le tournoi est géré par le logiciel BadPlus ; les tirages au sort dans les tableaux et en sorties de poules seront donc faits automatiquement.

ARTICLE 6 : Le tournoi est ouvert aux joueurs de Minimes à Vétérans, de toutes les ligues. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est autorisé sous le numéro : en cours. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés compétition à la FFBaD et en règle avec celle-ci (contrôle des licences par internet).

ARTICLE 7 : Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (fixée au 11/01) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue.

ARTICLE 8 : Les catégories P, D, R,N3 sont représentées en Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte.
1 seul tableau par jour par joueur est autorisé.

ARTICLE 9 : La compétition se déroule en poules avec deux sortants puis en élimination directe.

ARTICLE 10 : Les tableaux seront faits sous forme de séries d'après le CPPH. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions suivant le nombre de demandes d'inscription

ARTICLE 11 : Les joueurs doivent se tenir prêts 40 minutes avant l'horaire annoncé.

Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment par les responsables du tournoi et le Juge-Arbitre.

En conséquence, un joueur ne peut quitter la salle sans en avertir le Juge-Arbitre. Un joueur ayant quitté la salle dans ces conditions et qui ne serait pas rentré à l'heure de son match peut être disqualifié.

Le temps de repos réglementaire entre deux matches est défini à 20 minutes.

ARTICLE 12 : Le temps dit « d'échauffement » est de 3 minutes ; il commence à l'appel du match et inclut le test des volants.

ARTICLE 13 : Les matches seront auto arbitrés.

ARTICLE 14 : Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont les RSL grade1 (en vente dans le gymnase); à ce titre, ils seront prioritaires en cas de désaccord entre 2 joueurs sur le choix du volant pour leur match.

ARTICLE 15 : Un volant touchant un obstacle, il y a un let au service puis faute ; ensuite faute en cours de jeu.

ARTICLE 16 : Une tenue sportive correcte (conforme à la circulaire fédérale en vigueur de la FFBad) est exigée sur les terrains.

ARTICLE 17 : Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. (Voir site FFBad, LOB N°17)

ARTICLE 18 : La priorité sera donnée par l'ordre d'arrivée des inscriptions (inscription+règlement) dans chaque série.

ARTICLE 19 : Les joueurs mineurs inscrits au tournoi devront être accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte. Le nom du responsable devra être noté sur la fiche d'inscription

ARTICLE 20 : Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.